

H Construction du Casino Municipal — M le Maire met
à profit la présence de Mme le ~~Touquet~~^{Conseil} pour lui dé-
cliner le 6. 6. 1923 une demande à quel point on est à l'abot du Casino Municipal.

52003

Monsieur Bouquet fait état d'une lettre de son architecte pour déclarer qu'il dépôt de l'étaté fait.
nique qui servira de base à l'estimation sera chose
faite dans les 3 semaines qui suivent le rendu
du lendemain à la Rochelle pour faire d'obtenu des
fonds. Il ajoute qu'il a renoncé à l'assassin à l'ordre
de dommages et intérêts.

Monsieur Bouquet estime qu'il peut convenir une
action vis-à-vis de l'Etat de Hauteau

Monsieur Chambellan demande à Monsieur
Bouquet d'enlever les noms de pierre qui ont été placés
sur le terrain de l'ex-casino. Ces pierres sont identifiées
à enlever au sein de la plage pour enlever ces pierres

Une fois délocalisées il en suit.

Finalement M. Bouquet déclare formellement que
si la ville veut faire enlever les noms de pierre on
compte sur l'assurance de l'Etat de Hauteau que le M. le
maire accordera un crédit pour reconstruction du Casino
Le Conseil considérait qu'il est indispensable

lyme -
nouveau
comité
élu pour
l'organisation
et la gestion
de l'exploitation

pour la gestion de cette partie de terrains du bassin, accepte
cette proposition. Il est convenu que le transport sera
donné à adjudication et que les pierres seront placées
dans le terrains "officiel" depuis 1949 au futur usine.
Le conseil

IV. Biens Communaux

Le conseil
a été
élu
qui
dirige
la ville
et
la com-
mune
comité

1 Utilisation du square de "Léonville" - Monseigneur Chauvel
procurateur du golf d'Orsay à Fontainebleau offre d'organiser une
fête dans le terrains du village "La Gravelle" offre golf miniature
dont il a donné l'avant-projet.

La Commission des Bâtiments a examiné et trouvé pro-
jet qui lui a été présenté. Celui a estimé que la partie de
la rue financière la prolongation de "Léonville" le Chauvel est peu
intéressante car elle coûte à la ville des frais et aménagement
et une place, soit au minimum 800.000 francs de bois de
première installation et 800.000 francs d'électricité par an.

De point de vue de l'intérêt public, il semble que une
golf miniature soit une attraction plus prisée des habitants
que une grande place publique.

Un jardin ou golf miniature ne comblera pas l'ensemble,
ni planterai d'arbres, et ne tout faire attend aux
électeurs des propriétaires riverains.

La Commission des Finances est favorable et concorde au
projet lequel est bon pour le terrains et